

Département  
de l'Ardèche

---

Commune de  
**BERRIAS-ET-CASTELJAU**  
07460

**Compte-rendu**  
**Séance du 20 juin 2018**

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 14

L'an deux mille dix-huit, le vingt juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert BALMELLE, Maire.

**Date de convocation** : Le 12 juin 2018

**Présents** : MM. Robert BALMELLE, Maire - Bernard ROUVEYROL, Maire délégué - Sophie SOULAS-AGNIEL, deuxième-adjointe – Nicolas RICHARD - Jean-Christophe AGIER – Sébastien CAUQUIL - Bernard VALETTE et Mmes Claudine FOURNIER - Françoise MICHAUX et Elisabeth GILLES.

**Procuration** : M. Edmond GAYRAL a donné procuration à M. Robert BALMELLE  
M. Serge BORER a donné procuration à M. Bernard ROUVEYROL  
M. Philippe MAURIN a donné procuration à Mme Sophie SOULAS-AGNIEL  
M. Morgan LABALME-COMBALUZIER a donné procuration à Mme Elisabeth GILLES

**Secrétaire de séance** : Mme Sophie SOULAS-AGNIEL



Le Procès-verbal du **23 mai 2018** a été lu et approuvé à l'unanimité après les observations suivantes :

- Monsieur Jean-Christophe AGIER précise que la saison de fleurissement devrait commencer plus tôt à partir de cette année,
- Les membres du Conseil Municipal demandent, à l'unanimité, d'inscrire à l'ordre du jour :  
↳ Autorisation d'utilisation du domaine public par l'entreprise Berrias Bike

**1 – DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°2-2018**

Le Conseil Municipal décide les modifications budgétaires suivantes sur le Budget Primitif 2018 :

Dépenses : Article 2188-041                           + 1 800.00 €

Recettes : Articles 2031-041                       + 1 800.00 €

**2 – DEMANDE DE SUBVENTION : ADMR**

Le Conseil Municipal n'accorde pas de subvention au titre de l'année 2018 à l'association ADMR.

Les demandes de subventions doivent être formulées avant le vote du budget de l'année en cours soit avant le 15 mars.

**3 – CHOIX D'UNE ENTREPRISE : PORTAIL CIMETIÈRE DE BERRIAS**

Les membres du Conseil Municipal retiennent le devis de MFJ Métallerie Ferronnerie domiciliée ZA Saint Jean, BEAULIEU (07460) pour la pose d'un portail métallique peint au cimetière de Berrias d'un montant HT de 1 230.00 € soit 1 476.00 € TTC,

**4 - CONCESSION N°16 CIMETIÈRE BERRIAS**

Suite au courrier en date du 16 août 2012 de Monsieur Patrick FOLCHER, ayant droit à la concession perpétuelle N°16 du cimetière de Berrias, signifiant vouloir entretenir cette concession en demandant l'annulation de sa reprise et à la délibération du 08 avril 2015 votant la reprise de toutes les concessions y compris cette dernière, le Conseil autorisent Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires pour le rachat d'un monument à l'identique. Les crédits sont prévus au budget primitif 2018 opération 100.

## **5 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE MUNICIPAL DE BERRIAS**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la modification du règlement du marché hebdomadaire communal.

## **6 - ÉCHANGE DU CHEMIN COMMUNAL CADASTRÉ 046 ZC N°3 CONTRE UNE BANDE DE TERRAIN DE LA PARCELLE 046 ZC N°2**

La parcelle 046 ZC n°3, classée en chemin du domaine privé de la commune et chemin d'exploitation n°34, traverse le camping Mazet Plage.

Pour des questions de sécurité, la SCI La Tuillère, propriétaire du camping, propose à la commune de fermer au public le chemin n°3, et d'autoriser par convention l'utilisation, en remplacement, du chemin longeant la propriété du SEBA. Les ayants droits conserveraient l'usage du chemin d'origine, mais il serait fermé au public.

Monsieur le Maire précise que cette question est à titre informatif et qu'elle sera mise à l'ordre du jour d'une prochaine réunion après concertation avec toutes les parties avant d'établir une convention d'usage.

## **7 - PROJET DE RÉHABILITATION DU PRESBYTÈRE DE CASTELJAU**

Une consultation d'entreprises vient d'être lancée afin d'évaluer le coût plus précis de l'opération : projet de réhabilitation du presbytère de Casteljou, site dédié aux sports de nature, au tourisme et à la culture.

Une modification pourrait être apportée à la destination des lieux si le projet ne pouvait aboutir par manque de candidats à l'utilisation des locaux ou de financement.

## **8 - ORGANISATION D'UNE JOURNÉE CITOYENNE POUR LA PROPRETÉ DE LA COMMUNE**

Madame Françoise MICHAUX prendra en charge l'organisation de cette journée qui se déroulera courant septembre 2018 avec l'aide de Madame Claudine FOURNIER. Les moyens matériels de la mairie seront mis en œuvre à cette occasion pour collecter les déchets du nettoyage.

## **9 - AUTORISATION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC PAR L'ENTREPRISE BERRIAS BIKE**

Les membres du Conseil Municipal décident, pour des raisons de sécurité et par respect pour le voisinage de proximité, de ne pas autoriser l'utilisation du domaine public par l'entreprise Berrias-Bike rue de l'Église et place de l'Ormeau.

### **Questions diverses :**

↳ Monsieur le Maire signale aux membres du Conseil Municipal que depuis peu, beaucoup de malveillances se produisent sur la commune de Berrias-et-Casteljou : 4 pneus crevés sur un véhicule, inscriptions obscènes sur les portes du local des chasseurs, dégradations de plantes, etc. Monsieur le Maire précise qu'il est important d'être vigilant. Si les faits perdurent et dans tous les cas, la Gendarmerie sera alertée.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur l'état d'avancement des projets communaux 2018 :

- 9 dictionnaires ont été commandés pour 9 élèves de CM2 qui partiront au collège l'année prochaine,
- les 2 portes du rez-de-chaussée de l'école ont été commandées et elles seront posées pendant les vacances scolaires,
- une consultation d'entreprise vient d'être lancée pour l'installation d'une climatisation dans les 2 salles de classe et la salle informatique du 1<sup>er</sup> étage de l'école,
- une consultation d'entreprise vient d'être lancée pour la rambarde du pont de l'abattoir,

↳ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite de la désignation d'un commissaire-enquêteur par Monsieur le Président du tribunal Administratif de LYON, l'enquête-publique pour la transformation du POS en PLU aura lieu entre les 17 juillet et 17 août 2018. L'affichage de l'avis d'enquête publique a été lancé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.